

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**Domaine :**

**ESPACE PUBLIC**

**Sous-domaine :**

**Aménagement  
d'un Parcours  
Santé et création  
d'un Pumptracks**

OBJET :

**Maitrise d'œuvre**

**N° 26/2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le onze avril à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE - AZEMA  
COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT - MARCAILLOU –  
LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Absents excusés : Mme BROUSSE, Messieurs GREFFIER et FOURES.

Mr DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement d'un parcours santé aux abords du City Stade et de la création d'un pumtrack et afin d'accompagner la commune dans la réalisation éventuelle de ce projet, il y a lieu de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition d'honoraires établie par le cabinet d'études OPALÉ qui comprend les missions suivantes :

- EP : Etude préliminaire, 1 161,87 € HT
- AVP : Etudes Avant-Projet, 2 323,75 € HT
- PRO : Etudes de Projet, 1 742,82 € HT
- ACT : Assistance aux contrats de travaux, 1 161,87 € HT
- VISA, 580,94 € HT
- DET : Direction de l'exécution des travaux, 4 066,56 € HT
- AOR : Assistance aux Opérations de Réception, 580,94 € HT

Le montant de cette proposition s'appuie sur un estimatif des travaux de 178 750 € H.T., basé sur un taux de rémunération de 6,50%, soit 11 618,75 € HT soit 13 942,50 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **ACCEPTÉ** le devis d'honoraires présenté par le bureau d'études OPALÉ pour un montant de 11 618,75 € HT.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature des contrats à venir.

Pour copie conforme,

Le Maire,

  
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220411-20220411DEL26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022